

DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES
Service Politique de la Ville

2019 DDCT 106 - Mise en œuvre de projets votés au Budget Participatif parisien : rénovation et aménagement de 2 locaux associatifs et création d'un square (497 770 euros)

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris a fait des quartiers populaires sa priorité. Dans la continuité de la politique menée depuis 2001, cet engagement renouvelé en 2014 pour une ville fondée sur l'égalité de ses territoires et la solidarité de ses habitants se traduit en actes jour après jour.

Cette orientation politique majeure trouve notamment son expression dans l'ensemble de l'action de la Municipalité, à l'image de la territorialisation du programme d'investissement de la mandature, dont 25% bénéficient aux habitants et aux quartiers populaires de Paris, ou encore au déploiement des projets issus des budgets participatifs.

En effet, depuis 2016, la Maire de Paris a souhaité amplifier la démarche du budget participatif en dédiant une enveloppe spécifique de 30 millions d'euros bénéficiant aux quartiers populaires de Paris. Cet engagement majeur est une réussite : grâce à l'engagement des habitants, du tissu associatif, des Mairies d'arrondissement et des équipes de la Politique de la Ville comme de la Participation citoyenne, le budget participatif est devenu un levier d'actions pour nos territoires.

Les projets des quartiers populaires ont rencontré un vif succès dans tous les territoires comme au niveau parisien, prouvant ainsi, s'il en était besoin, que le choix de la Ville de faire du Budget Participatif une opportunité en faveur d'un Paris inclusif et fondé sur l'égalité des territoires est fortement soutenu et encouragé par l'ensemble des Parisiens.

Cette délibération est la traduction concrète de la mise en œuvre de différents projets issus de budgets participatifs votés en 2016, 2017 et 2018, qui visent à aménager et à équiper des locaux et des structures associatives au plus proche des habitants des quartiers populaires.

Dans ce cadre, il vous est donc proposé de financer 3 projets pour un montant de 497 770 euros, se répartissant comme suit :

Syndicat des copropriétaires du 5 Square Auguste Renoir (14^{ème} arrondissement)

Le Syndicat des copropriétaires du 5 Square Auguste Renoir a pour projet de créer un Square de la Biodiversité, ouvert à tous. Celui-ci, situé au cœur d'îlot sur dalle, constituera un poumon vert pour le quartier. Le projet prévoit ainsi la réhabilitation et la végétalisation d'un espace de 600m², qui est aujourd'hui un espace minéral, fermé et sans usage. Le Square de la Biodiversité permettra aux résidents, et plus largement aux habitants, de se retrouver autour d'activités de jardinage ou d'espace de repos. Conçu avec une forte dimension pédagogique, il permettra également de sensibiliser tous les publics à la nature et à la protection de l'environnement et des espèces végétales et animales.

Le montant total de ce projet de Square de la Biodiversité est de 83 020 €.

Compte tenu de l'intérêt de cette proposition et afin de mettre en œuvre le projet Square de la biodiversité voté par les Parisiennes et les Parisiens en 2017, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de **83 020 €** au Syndicat des copropriétaires du 5 Square Auguste Renoir.

Association Flora Tristan – Régie de quartier (14^{ème} arrondissement)

Le Régie de Quartier Flora Tristan, qui œuvre sur le 14^{ème} arrondissement, s'est installée dans de nouveaux locaux situés rue Paradol. Dans ce cadre, elle prévoit d'aménager une partie de ses espaces en un local destiné à la convivialité, à des activités culturelles et participatives. Ce local sera ouvert à tous – familles, enfants, jeunes et seniors – en vue de renforcer le lien social entre tous les habitants et les acteurs locaux, nombreux et dynamiques dans le quartier de la Porte de Vanves.

Le montant total de ce projet de rénovation de local associatif est de 180 000 €.

Compte tenu de l'intérêt de cette proposition et afin de mettre en œuvre le projet d'aménagement du local de la régie de quartier voté par les Parisiennes et les Parisiens, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de **180 000 €** à l'Association Flora Tristan – Régie de quartier du 14^{ème} arrondissement.

Salle Saint-Bruno (18^{ème} arrondissement)

L'association « Salle Saint Bruno » a pour objet la promotion, la conduite et le soutien à toute initiative ayant notamment pour but de favoriser le vivre ensemble et le développement global du quartier de la Goutte d'Or dans le respect des valeurs d'égalité, de solidarité et de laïcité. La Salle-Saint-Bruno est implantée dans une ancienne chapelle où elle accueille des ateliers culturels, des réunions, des conférences et des fêtes. Elle héberge en outre les bureaux de trois associations.

Différents niveaux de travaux sont prévus : des aménagements de la grande salle polyvalente et de la cuisine, une intervention sur la façade et sur l'entrée pour mieux identifier l'espace et l'ouvrir aux habitants ainsi que le réaménagement de la salle de réunion et des bureaux du rez-de-chaussée pour favoriser l'installation d'un plus grand nombre d'associations ou porteurs de projets.

Ce projet de rénovation de grande ampleur a déjà fait l'objet de versement de deux premières tranches de subventions votées en 2017 et 2018, visant à lancer les études techniques et à amorcer les premiers réaménagements.

Cette troisième tranche d'un montant de 234 750 € vise à financer le complément pour la mise en œuvre du projet de rénovation et d'aménagement du local à l'été 2019. Le coût total du projet de rénovation de la Salle Saint Bruno est de 520 750 €.

Compte tenu de l'intérêt de cette proposition et afin de mettre en œuvre le projet «Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires ! » voté par les Parisiennes et les Parisiens en 2016, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de **234 750 €** à l'association « Salle-Saint-Bruno» pour la mise en œuvre de son projet de rénovation.

La dépense pour un montant de **497 770 €** sera inscrite sur les crédits de la direction de la démocratie, des citoyen-e-s et des territoires, service politique de la ville.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris